

Syndicat
Intercommunal d'Énergie
et de e-communication de l'Ain

BUREAU DU SYNDICAT

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le 19 novembre 2021 à 10h00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni au Domaine Pillebois à Malafretaz (01), sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Walter Martin : Michel Chanel, Philippe Guillot-Vignot, Christophe Greffet, Vincent Scattolin, Daniel Dompont, Renaud Donzel, Denis Linglin, Françoise Courtine, Stéphane Martinand, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Daniel Rousset et Joël Prudhomme.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Andrée Tirreau, Alexis Morand, Catherine Picard, Annie Meuriau, Guy Billoudet, Yannick Laurent, Valérie Pommaz, Hélène Cédileau, Eric Gaillard Béatrice Dalmaz, Sylvain Monnet, Yannick Riou, Patrick Mathias Mourad Bellamou, Patrick Chapelut et Christian Makhoulf membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vincent Scattolin a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. a pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.

- 2 - autorisé le Président à signer la convention de prestation de service de Système d'Information Géographique entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et le SIEA ;
accepté le principe et les modalités de facturation définies dans ce document ;
autorisé le Président à signer tous les documents liés à la facturation des prestations.
mandaté le Président pour finaliser les termes de cette convention et pour la signer.
3. validé la constitution d'un groupement de commande destiné à la réalisation d'audit énergétique et d'élaboration de plan pluri annuels d'investissements sur le parc des établissements publics ;
accepté le rôle de coordination de ce groupement ;
validé la convention constitutive du groupement de commande.
4. adopté les statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximal de 400 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation du SIEA est fixée à 24 000 euros et libéré en totalité ;
autorisé le Président à prendre ou signer tout acte utile à la souscription au capital de ladite société ;
désigné Monsieur Walter MARTIN comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;
désigné Monsieur Alexis MORAND comme mandataire représentant le SIEA au conseil d'administration de la société ;
autorisé le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;
autorisé Monsieur Alexis MORAND à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne le SIEA à cette fonction.
5. validé le projet de convention joint à la délibération définissant les missions de l'économe de flux ainsi que les coûts et modalités de financement ;
autorisé le président à signer la convention avec les collectivités ;
mandaté les services du SIEA afin d'étudier et de mettre en place le cas échéant, les dispositifs de financement complémentaires (LEADER.) ;
autorisé le Président à prendre ou signer tout acte et document utile à la mise en place de financements complémentaires.
6. approuvé les termes de la convention d'adhésion à la Centrale d'achat créée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
approuvé les modalités financières d'adhésion et de participation résultant notamment de l'accès à l'offre de services dite « AMPLIVIA »,
autorisé Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain à signer l'ensemble des actes qui s'y réfèrent.
7. accepté les offres tarifaires qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin du 29 octobre 2021 ;
mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires du réseau Li@in et adapter les contrats le cas échéant ;
mandaté le Président pour présenter ces nouveaux tarifs à un prochain Comité Syndical.

.../...

8. accepté les offres tarifaires de transport de données qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin du 29 octobre 2021 ;
mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires du réseau Li@in et adapter les contrats le cas échéant ;
mandaté le Président pour présenter ces nouveaux tarifs à un prochain Comité Syndical.
9. accepté les offres tarifaires d'hébergement sous forme de location longue durée (IRU) qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors de la réunion du 29 octobre 2021 ;
mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant ;
mandaté le Président pour présenter ces nouveaux tarifs à un prochain Comité Syndical.

Le Président



Walter MARTIN



Pour affichage le 19-05-2022